

# MAIRIE DE NARBONNE

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE



### C'est quoi ?

La carte nationale d'identité biométrique, est un titre de circulation et d'identité délivré par l'état à ses citoyens, leur permettant de voyager dans certains pays d'Europe.

Sa durée de **validité est de 15 ans** pour les personnes majeures, et de 10 ans pour les personnes mineures.

Ce titre contient des informations personnelles sécurisées sur votre identité.

### Qui peut en faire la demande ?

Toutes personnes majeures ou mineures de nationalité Française accompagnées de son représentant légal.

### Quand ?

- › Pour une première demande
- › A expiration de la validité du titre
- › En cas de perte ou de vol
- › En cas de détérioration
- › Pour modification d'état civil

# MAIRIE DE NARBONNE

## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ BIOMÉTRIQUE



### Comment ?

- soit en téléchargeant une pré-demande en ligne sur le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ;
- soit en remplissant un imprimé cartonné de couleur différente : majeur vert/ mineur orange ;
- en vous munissant de la liste des pièces à fournir, que vous trouverez à disposition dans les sites précisés ci-dessous, ou en vous connectant sur le [www.narbonne.fr](http://www.narbonne.fr)

### Où ?

La carte nationale d'identité peut être déposée dans n'importe quelle mairie de France équipée d'une station biométrique. **Sur Narbonne :**

- **Hôtel de Ville, espaces formalités** (cour d'Honneur) :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 16h30  
Tél. 04 68 90 30 30
- **la Maison des services** (quartier Saint-Jean Saint-Pierre) :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 16h30  
Tél. 04 68 90 31 31
- **la mairie annexe de Baliste** (quartier Razimbaud) :  
lundi, mardi, jeudi, vendredi 9h à 11h30 et 13h à 16h30  
Tél. 04 68 32 58 63



Le **mercredi**  
vous devrez  
**prendre**  
**rendez- vous**  
sur l'un des  
trois sites.

### Combien ça coûte ?

25 euros uniquement en cas de perte ou de vol, en timbres fiscaux (en vente dans les bureaux de tabac, au centre des impôts ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)).